

Activités et techniques de communication,

RNCP23772 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	320
Code(s) ROME	K1602, E1103, L1302, K1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours médiation culturelle et valorisation des expressions artistiques

Cette formation forme des futurs professionnels : médiateurs culturels.

Un médiateur culturel est l'interface entre l'artiste et le public, l'œuvre et le public. Il doit être en mesure d'organiser et de mettre en œuvre, dans le respect de la réglementation légale et conventionnelle : la médiation entre une œuvre d'art, un spectacle, un produit des industries culturelles (film, livre, disque...) et un public, l'organisation, la supervision de la conception et la direction d'un événement culturel, le suivi dans l'administration et la gestion d'un projet culturel.

Il devra donc avoir acquis :

- une solide culture, notamment en arts (du spectacle, histoire de l'art) culture, patrimoine, droit public, droit d'auteur, gestion et management.
- des méthodes de travail issues de disciplines connexes (droit, économie, gestion, management), nécessaires pour diriger un projet culturel
- d'excellentes connaissances du secteur culturel et de ses interlocuteurs (institutions, financements, réseaux...),
- une maîtrise de la gestion culturelle, des contraintes juridiques, et de la communication culturelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir et mettre en œuvre des actions culturelles, socioculturelles ou de ou de diffusion de l'art (musique, théâtre, littérature, arts plastiques ou chorégraphique) et d'animation des patrimoines, tournées vers la diversification des publics et leur élargissement
- Interagir avec les différents types de structures et d'acteurs de la création, de l'ingénierie et de la diffusion culturelle.

- Appréhender les publics actuels et potentiels de l'art à travers l'étude des populations dont ils sont issus et de leurs pratiques culturelles.

Proposer des programmations adaptées et diversifiées à différents types de publics

- Utiliser et adapter des canaux et des supports de communication à des publics particuliers, proposer des programmations adaptées et diversifiées à différents types de publics, présenter et soutenir un projet en anglais
- Utiliser des outils de gestion de projet simples : Participer à la coordination des activités, des acteurs sur les plans logistique, financier et organisationnel
- Appliquer les principales lois, règles et contrats en gestion et diffusion des œuvres privées.
- Evaluer les retombées médiatiques du projet

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Collectivités territoriales : Directions d'actions culturelles en mairie, en département, en région

Organismes d'Etat : Musées, institutions nationales en région, projets patrimoine, festivals, théâtres conventionnés, centres culturels, centres de formation artistique, conservatoires, ...

Structures culturelles privées :

- Théâtres, structures internationales, compagnies artistiques, centres culturels, associations, centres d'art, cinémas, festivals, associations de diffusion culturelle, associations de défense du patrimoine, salles de concerts,
- centres de formation artistique, Ecoles, IEP, lycées, écoles d'ingénieurs (plateforme technologique),
- agences de prestations culturelles, agences de production artistique, agences artistiques, - Agences de communication - Groupes de presse, les médias - Maisons d'éditions
- Sociétés de ventes aux enchères - Études de commissaires-priseurs - Cabinets d'expertise - Sociétés de courtage
- Antiquaires, brocanteurs - Galeries d'art - Boutiques de décoration - Show-rooms de design ;
- Agences d'événementiel - Autres entreprises dans les départements achats d'art, mécénat, communication...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles

Les emplois visés à l'issue de la formation sont ceux de médiateur culturel, chargé des publics, chargé de communication notamment

Métiers visés à l'issue de la formation à court terme :

Métiers de l'information et de la communication

Chargé de communication, chargé des relations publiques, chargés des publics

Métiers de l'administration et de la production

Collaborateur en gestion du patrimoine culturel (collaborateur de musée ou de centre d'art, ou d'association culturelle)

Attaché de production et administration du spectacle, cinéma et audiovisuel (organisateur et gestionnaire de manifestations culturelles : expositions, spectacles, festivals,...), programmateur d'événements culturels, chef de projets culturels

Métiers de l'animation

Chargé d'information et médiation sociale, médiateur socio culturel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 298 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	44 239
Jugés difficiles à recruter	19 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) et maîtres d'apprentissage.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels.

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23772/>